

Auray, le 30 mars 2026

Monsieur Ronan LE DELEZIR
Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

à

Monsieur le Préfet du Morbihan

Objet : Avis de la CLE sur le dossier loi sur l'eau 'Restructuration du système d'assainissement de la station d'épuration de Lann Pont Houar à Crac'h'

Dossier suivi par : Béatrice NIVROY

N/Réf. : RLD/BN/2026_011

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de la CLE sur le projet cité en objet.

Le projet doit être conforme avec les règles du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2020 et compatible avec les objectifs du PAGD.

Le dossier a été analysé par le bureau de la CLE qui s'est réuni le 12 mars.

Le bureau de la CLE émet un avis favorable et fait part de remarques.

- **Composante D : nitrates et autres composantes de l'azote**

- Objectif 'Poursuivre la réduction des flux d'azote vers le littoral afin de limiter les phénomènes d'eutrophisation et atteindre le bon état des masses d'eau de transition et côtières'

La norme de rejet proposée pour l'azote global est de 10 mg/l en concentration moyenne annuelle. Afin de lutter contre les proliférations d'algues vertes, les flux d'azote sur la période printanière et estivale doivent être limités. Aussi le bureau de la CLE suggère que des normes de rejet (en flux ou en concentration) soient fixées sur cette période.